



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Semences de cereales et proteagineux

Question écrite n° 18689

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les menaces pesant sur l'avenir de la compétitivité de la filière céréalière. En effet, les professionnels de ce secteur ont conçu, il y a plusieurs mois, un schéma de prime encourageant l'usage de la semence certifiée, en effaçant autant que possible le coût des royalties, et donc la distorsion de concurrence subie. Ce schéma a d'ailleurs été soutenu par le ministère de l'agriculture et de la pêche à Bruxelles dans l'optique d'un financement communautaire. Bruxelles ayant différé sa décision sur ce sujet, et pour faire face à l'urgence, un schéma de financement national a été mis au point pour la prochaine campagne, avec l'aide d'une contribution au quintal sur toute la collecte (avec l'accord de l'AGPB), et avec la mobilisation de fonds professionnels existant à l'ONIC. Le ministère de l'agriculture et de la pêche ne s'est pas jusqu'à maintenant clairement exprimé sur ce projet, dont le caractère d'urgence ne semble pourtant pas contestable. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures que le ministère compte mettre en œuvre pour résoudre les difficultés et par la même répondre aux grandes inquiétudes des professionnels de cette filière.

Texte de la réponse

L'existence d'une filière variétés et semences organisée et performante est une garantie essentielle de compétitivité pour notre agriculture. La proposition d'un soutien à l'utilisation de semences certifiées présentée par l'interprofession a été examinée avec beaucoup d'attention. La légalité de cette aide risque d'être mise en cause dans la mesure où elle contrevient aux dispositions des articles 92 à 94 du traité de l'Union européenne. Ce dispositif apparaît également difficile à mettre en œuvre, incertain quant à ses résultats et très coûteux au regard des effets escomptés. Il suppose en effet de soutenir chaque quintal de semences certifiées utilisé pour accroître à la marge le financement de la recherche et les parts de marché de la filière. Ce projet est enfin compris comme la substitution d'une ressource budgétaire et parafiscale à la contribution supportée jusqu'alors par les utilisateurs de semences certifiées. Cette nouvelle ressource ne pourra être pérennisée. Dès lors, il apparaît trop risqué de remettre en cause l'assiette existante du financement de la recherche. En revanche, comme le ministre de l'agriculture et de la pêche l'a laissé entendre lors du congrès de l'AGPB, l'effort de recherche-développement de la filière variétés et semences doit être soutenu. Il convient que soit d'abord examinée la possibilité d'élargir l'assiette du financement de la recherche aux semences de ferme, conformément aux dispositions de la convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et du récent règlement communautaire. Toutefois, cet élargissement de l'assiette ne peut être immédiat. Les obtenteurs doivent en effet s'organiser pour percevoir une rémunération sur les semences de ferme auprès des agriculteurs concernés par le règlement communautaire sur la protection des obtentions végétales. Dans l'attente d'une telle évolution, il paraît indispensable d'apporter un soutien direct et transitoire à la recherche. Ce soutien prendrait la forme d'une aide à l'investissement dans les stations de recherche privées, d'une aide à des programmes de création de variétés végétales et de recherche de nouvelles technologies des semences. Il conviendrait enfin d'examiner les raisons de la diminution de l'usage des semences certifiées, d'envisager quelle doit être leur place demain par rapport aux autres formes possibles de diffusion du progrès générique, de rechercher enfin comment assurer leur compétitivité vis-à-vis des semences de ferme. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche sont prêts à examiner, avec les représentants de l'interprofession, les évolutions

reglementaires qui permettraient de diversifier l'offre de semences et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18689

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1994, page 4836

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6022